

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18-5

Mardi 26 juin 2018

Procès-Verbal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 26 juin 2018 à 19 H.

Étaient présents: M. S. BOCHET, Maire, Mme P. COUPEAU et M. C. CHEVALIER, Adjoints, Mmes et MM. JP BARON, E. ECHANTILLAC, D. GARNIER, S. PETITDEMANGE, F. PUPPINI et L. RENAUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: C. LAITHIER qui a donné procuration à F. PUPPINI.

Absents: D. JEAN, P. GUILLOT, A. ORTOLLAND et K. SCHOUMACKER.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; P. COUPEAU est élue secrétaire de séance.

1 - JOBS D'ETE – PEINTURE EXTERIEURE ET ENTRETIEN DE SENTIERS DE RANDONNEE - Création de 4 postes saisonniers de non titulaires à temps non-complet à pourvoir par voie contractuelle dans le cadre de l'action « jobs d'été » menée par la Commune.

Le Conseil Municipal décide de la création de 4 postes saisonniers de 20 heures de travail pour une semaine, proposés à 4 jeunes Curiennais dans le sillage de l'action «jobs d'été» menée ces dernières années sur des chantiers d'intérêt général. Il s'agit cette année de réaliser du 30/07 au 03/08 des travaux de peinture extérieure et d'entretien de sentiers.

Décision prise à l'unanimité.

2 - ADMINISTRATION GENERALE - Demande de subvention pour l'acquisition d'un engin de déneigement .

Le Conseil Municipal approuve le projet d'acquisition d'un engin de déneigement suite à l'incendie intervenu sur le parking devant l'atelier municipal. Ce projet est indispensable au bon fonctionnement des services techniques notamment s'agissant du déneigement, de l'élagage et de la tonte près des voies publiques. Ce projet sera mis en œuvre sur la base d'un coût d'environ 64 000 € TTC et comprendra un tracteur.

Le conseil municipal sollicite l'aide financière du conseil départemental de la Savoie afin d'obtenir un soutien financier affecté aux sommes restant dues par la collectivité à savoir 26 000 € TTC.

Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.

Le Maire, S. BOCHET



La Secrétaire de séance, P. COUPEAU